



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Formation continue

Foire aux questions

Programme de formation Gestion contemporaine 2023-2024

1. Est-ce qu'il y a des conditions particulières pour s'inscrire au programme ?

Non, aucune condition particulière n'est exigée.

2. Quels sont les frais d'inscription et que comprennent-ils ?

Les frais d'inscription sont de 2 750 \$. Cette activité n'est pas taxable.

Ces frais comprennent le matériel pédagogique, les repas, breuvages et collations et les permis de stationnement lorsque les ateliers ont lieu sur place.

3. Est-ce que j'ai droit à une réduction aux frais d'inscription ?

Oui, le prix régulier est 2 750 \$ et nous offrons des réductions pour les inscriptions hâtives selon l'échelle suivante:

Réduction	Inscription hâtive
300 \$	Jusqu'au 9 juillet 2023 à minuit
200 \$	Jusqu'au 13 août 2023 à minuit
100 \$	Jusqu'au 10 septembre 2023 à minuit

4. Est-ce que j'ai droit à l'exemption à certains ateliers ?

La Formation continue pourrait accorder aux personnes participantes du programme de formation Gestion contemporaine qui en fait la demande, des exemptions à certains ateliers du programme. Les exemptions peuvent s'appliquer à un maximum de deux ateliers, sauf pour le premier et le dernier.

Pour faire une demande d'exemption, vous devez présenter les documents suivants :

1. Une lettre faisant une demande d'exemption en indiquant quels ateliers font l'objet de la demande.

2. Un résumé et/ou une preuve de la formation suivie ou l'expérience de travail qui correspond au contenu de l'atelier visé ou encore un portfolio attestant la connaissance du contenu de l'atelier.

La demande d'exemption, accompagnée de tous les documents d'appui, doit être soumise à l'adresse suivante

: perfectionnementprofessionnel@umoncton.ca

5. Ce programme donne-t-il droit à des crédits universitaires ?

Une fois l'attestation de réussite du programme Gestion contemporaine reçu vous pouvez faire une demande de crédits universitaires si vous êtes étudiante ou étudiant à l'Université de Moncton ou, si vous comptez poursuivre vos études.

Un maximum de trois crédits universitaires peut être accordé par la Faculté d'administration de l'Université de Moncton par l'entremise de la reconnaissance des acquis. Ces crédits peuvent être reconnus dans le cadre de certains certificats, du baccalauréat en administration des affaires ou de la maîtrise en administration des affaires (MBA).

- [Conditions pour l'obtention de la reconnaissance des acquis pour le cours ADMI 3500 dans le cadre du Certificat et du Baccalauréat en administration des affaires](#)
- [Conditions pour l'obtention de la reconnaissance des acquis pour le cours ADMI 6101 dans le cadre du MBA](#)

Ce programme donne droit à 7 unités d'éducation continue (70 heures de formation). Un certificat de réussite indiquant le nombre d'unités obtenues sera remis par la Formation continue pour ceux et celles qui auront assisté à tous les ateliers du programme et qui ont remis le rapport de fin de programme selon les exigences.

6. Ce programme demande-t-il de faire des examens ou de remettre des travaux ?

Non, il n'y a pas d'examen exigé dans le cadre de ce programme. Cependant, il sera demandé aux personnes participantes de tenir un journal de bord tout au long du programme et de remettre un court rapport résumant leurs apprentissages le dernier jour du programme.

7. Est-ce que je dois suivre l'ensemble des ateliers pour recevoir mon certificat ?

Oui, il faut suivre l'ensemble du programme. Tout atelier manqué pourra être suivi l'année suivante advenant que le programme soit offert. À noter que dans cette éventualité, des frais de 150 \$ par atelier devront être acquittés.

8. Est-ce que je dois suivre les ateliers du programme que j'ai déjà fait par le passé ?

Sur demande, une exemption d'un maximum de 2 ateliers pourrait être accordée, sauf pour le premier et le dernier. Toute demande devra être accompagnée d'une preuve que vous avez suivi la formation récemment. La décision d'accorder ou non l'exemption relève de la Formation continue.

9. Est-ce que je peux m'inscrire uniquement à certains des ateliers du programme ?

Non, le programme doit être suivi dans son ensemble.

10. Est-ce que je peux me faire remplacer à un atelier ?

Non, il n'est pas possible de se faire remplacer à un atelier.

11. Est-ce qu'il y a un nombre minimum de personnes requis pour offrir le programme ?

Oui, il nous faut normalement un minimum de 15 personnes pour offrir le programme.

12. Est-ce qu'il y a un nombre maximum de personnes par groupe ?

Oui, le nombre maximum de personnes par cohorte est de 25.

13. Quelle est la politique d'abandon du programme ?

Toute demande de retrait du programme doit être présentée par courriel au bureau de la Formation continue du campus concerné. Veuillez consulter la politique de retrait.

Si vous êtes incapable de suivre le programme, vous pouvez vous faire remplacer par une autre personne à condition qu'un avis soit envoyé au moins trois jours ouvrables avant la première journée de formation du programme.

14. Le programme peut-il être annulé ?

La Formation continue se réserve le droit d'annuler le programme si le minimum d'inscription requis n'est pas atteint. Dans cette éventualité, les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

15. Est-ce que ce programme de formation peut être livré pour les employés de notre organisation?

Oui, le programme peut être livré sur mesure pour votre équipe. Communiquez avec la Formation continue de l'Université de Moncton de votre région pour nous faire part de vos besoins.

16. Qui puis-je joindre pour en savoir davantage à propos de ce programme ?

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous à la Formation continue par courriel à l'adresse: perfectionnementprofessionnel@umoncton.ca, ou, en signalant le 506-858-4000 poste 4121.